

SARL 2R NETTOYAGE

1 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77270 Villeparisis
RCS De Meaux N° 914384763

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire De l'exercice clos le 31/12/2024

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du mercredi 24/10/2025, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société **SARL 2R NETTOYAGE**

Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

Résolution d'affectation du résultat de l'année fiscale 2024.

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

Un déficit de 897 euros

De la manière suivante :

Affectation de la totalité du déficit au compte du report à nouveau.

Le compte report à nouveau est désormais un résultat déficitaire de 1124 euros réparti comme suit :
Déficit de l'exercice 2023 : 227 – Déficit de l'exercice 2024 : 897.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ainsi certifié à Villeparisis
Le 24/10/2025
Mr Rodolphe MICHEL PIERRE
Gérant



ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires		Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF				
COMPTES DE PASSIF				

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			12 250	
41100000 Clients divers	12 250		12 250	
AUTRES CREANCES			88	NS
40100000 Fournisseurs divers	89	1	89	
44571700 TVA collectée 20 %		1	1-	100.00-
DISPONIBILITES			2 000-	5.67-
51200000 Banque	33 248	35 248		
51210000 BANQUE	33 248	33 248	2 000-	100.00-
TOTAL II	45 587	35 249	10 338	29.33
TOTAL GENERAL	45 587	35 249	10 338	29.33

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL				
10100000 CAPITAL	2 000	2 000		
	2 000	2 000		
REPORT A NOUVEAU				
11900000 Résultat	418-	154-	265-	172.27-
	418-	154-	265-	172.27-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	897-	265-	632-	238.97-
TOTAL I	685	1 582	897-	56.71-
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				
51210000 BANQUE	17 626		17 626	
	17 626		17 626	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
40100000 Fournisseurs divers	3 335		3 335	
	3 335		3 335	
AUTRES DETTES				
41100000 Clients divers	23 941	33 667	9 726-	28.89-
42100000 Personnel : rémunérations dues		22 802	22 802-	100.00-
43100000 Sécurité sociale	4 320	116	4 203	NS
43700000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	3 262	2 326	936	40.22
44400000 Etat impôt sur les bénéfices	198	916	717-	78.33-
44400000	191	191		
44550000 TVA A DECAISSER	11 477	6 337	5 140	81.11
44567000 TVA DEDUCTIBLE		785	785-	100.00-
44587000 TVA A REGU	4 300		4 300	
45510000 ASSOCIE	192	192		
TOTAL III	44 902	33 667	11 235	33.37
TOTAL GENERAL	45 587	35 249	10 338	29.33

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES						
70600000 Prestations de services	108 328		39 919		68 409	171.37
	108 328		39 919		68 409	171.37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	108 328		39 919		68 409	171.37
AUTRES CHARGES EXTERNES						
60400000 Achats etudes et prestat. serv	44 300		16 920		27 380	161.82
60600000 Achats non stocks de mat. pre	21 000		1 443		19 557	NS
60610000 CARBU	3 901		1 659		1 659	100.00
60630000 ACHATS DE PETITS EQUIPEMENTS	3 812		60		3 841	NS
61300000 LOCATION	6 371				3 812	
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	2 079				6 371	
61600000 ASSURANCES	745				2 079	
62260000 HONORAIRES	1 000				745	
62270000 GREF	333				1 000	
62300000 PUBLICITE	17				333	
62500000 DEPLACEMENT	176				17	
62510000 Voyages et déplacements	1 595		13 614		12 019	88.28
62600000 FRAIS POSTAUX ET TTELECOM	7				7	
62700000 Services bancaires et assim.	509		143		365	254.98
62800000 DIVERS	2 754				2 754	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL						
64100000 SALAIRE ET APPOINTEMENT	50 340		21 012		29 328	139.57
	50 340		21 012		29 328	139.57
CHARGES SOCIALES						
64500000 SALAIRE CHARGES PATRONALES	3 876		709		3 167	446.39
64510000 AUTRES CHARGES PAT	3 254		636		636	100.00
64530000 AUTRES ORGANISMAS SOCIAUX	606		73		3 181	NS
64750000 MEDECINE	16				606	
AUTRES CHARGES						
65100000 LOGICIEL	1 459				1 459	
	1 459				1 459	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	99 975		38 642		61 333	158.72
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	8 353		1 277		7 076	554.24
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
67100000 PENALITE	9 250		1 350		7 900	585.19
67120000 PENALITES	1 000		1 350		1 350	100.00
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 250				1 000	
IMPOTS SUR LES BENEFICES					8 250	
69500000 IS			191		191	100.00
			191		191	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	897		265		632	238.97

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012024		et clos le		31122024		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration sousscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social:			
SARL 2R NETTOYAGE								1 RUE DU MARECHAL DE LATTRE			
SIRET 91438476300019								77270 VILLEPARISIS			
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
B ACTIVITE											
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1 Résultat fiscal		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		8 9 7			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquécies)			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐		Autres dispositifs ☐			
		Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐		Zones franches d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Zones de développement prioritaire, art 44 octies A ☐		Autres dispositifs ☐			
		Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneurial, art 44 octies A ☐		Zones de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Autres dispositifs ☐			
		Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxuels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notices de la déclaration n° 2065-SD)											
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre ☐											
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour sousscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
OUI X NON											
Si oui, indication du logiciel utilisé											
CEGID											
Vous devez obligatoirement sousscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:											
Nom et adresse du conseil:											
OGA/OMGA											
Viseur conventionné											
Cocher la case correspondante)											
Identité du déclarant:											
Date: 24/10/25											
Lieu VILLEPARISIS											
Qualité et nom du signataire: Michel Pierre Rodolphe											
Signature											
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné											
Examen de conformité fiscale (ECF)											

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

I																															
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																															
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b																							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c																									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d																									
Montant des distributions						e																									
autres que celles visées en (a),						f																									
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g																									
						h																									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i																									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j																									
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)																									
J																															
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																											
* S.A.R.L., tous les associés ; * S.C.A. associés gérants ; * S.N.C ou S.C.S, associés en nom ou commandités ; * S.E.P et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé, toute part prise ou en usufruit		2		Année au cours de laquelle le traitement a été effectué.		3		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		Indemnités forfaitaires.		5		Rembours-ements.		6		Indemnités forfaitaires.		7		Rembour-ements.		8	
K																															
DIVERS																															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																															
L																															
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																															
REMUNERATIONS																															
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																															
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																															
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A																															
0 %																															
15 %																															
19 %																															
MVL'T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																															
MVL'T imputée sur les PVL'T de l'exercice																															
MVL'T réalisée au cours de l'exercice																															
MVL'T restant à reporter																															
M																															
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																															

№ 2067
(2023)

ANNÉE 2024 ou exercice du 01/01/2024

all 31122024

ADRESSE COMPLETE

Eros da

[illegible]

10

1001

1

(v. notice 1):

Bénéfices imposables	79
2024	10
précédent	10

A VILLEPARISIS le _____

☐ Néant

77270 VILLEPARISIS

6	3	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---

12

[12]

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire, article 203, Supprimé A la fin du C203 Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		SARL 2R NETTOYAGE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE											
Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210					
Production vendue		{ biens services }		215		214					
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217		218		108 328		39 919	
Production immobilisée *						222					
Subventions d'exploitation reçues						224					
Autres produits						226					
						230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)		232		232		108 328		39 919	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234					
Variation de stock (marchandises) *						236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240					
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier)						242		44 300		16 920	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		244					
Rémunérations du personnel *						250		50 340		21 012	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		3 876		709	
Dotations aux amortissements *						254					
Dotations aux provisions						256					
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }				259		262		1 459			
Total des charges d'exploitation		(II)		260		262					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				264		270		99 975		38 642	
Produits financiers						280					
Produits exceptionnels						290					
Charges financières						294					
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PMAE innovantes (art 217 octets) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }				347		300		9 250		1 350	
Impôts sur les bénéfices *						348					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						306				191	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				310		(897)		(265)	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						312		314		897	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						316					
Provisions non déductibles *						318					
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						322					
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/cs d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *		324					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		330					
Charges affectées à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						249					
Résultat fiscal affecté à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						251					
Produits affectés à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
Résultat fiscal affecté à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Déductions											
Entrepri se nouvelle (44, section A)		986		Zone franche urbaine (44, section A)		987		Zones restreintes (44, section A)		127	
Reprise d'entrepri ses en diff-Entrepri se (44, section A)		981		Jeune entrepri se innovante (44, section A)		989		Bassins d'emploi à réajuster (art. 44, section A)		991	
Dont ZFA NG (44 quinquies D)		345		Investissements outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit non prioritaire (44 septies D)		346	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								993			
Zones de revitalisation rurales (44 quinquies D)								138		342	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 septies D)								992		350	
Zones de développement prioritaire (44 septies D)											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352		354		897	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entrepri ses I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables : *								360			
227 dont imputés sur le résultat :								370		897	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								372		897	
Bénéfice col. 1		Déficit col. 2									

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

SARL 2R NETTOYAGE

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses

Détail des réintégrations diverses
Total des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2R NETTOYAGE

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
	TOTAL		490		492		494		496				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial			495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506				
Terrains			510		512		514		516				
Constructions			520		522		524		526				
Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536				
Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546				
Matériel de transport			550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566				
TOTAL			570		572		574		576				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service, ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.													
Immobilisations		Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values						
		①	②	③	④	⑤	Long terme						
							19 % ⑥ 15 % ou 12,8 % ⑦ 0 % ⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL 2R NETTOYAGE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques matériel et outillage	730		735								
Inst. générales agenc. am. divers	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B					
TOTAL	770		775								
						780					

II DÉFICITS REPORTABLES		Déficits imputés			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033B déposé au titre de l'exercice précédent)		982	2 27		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	1 124
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)			380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		
N° du centre de gestion agréé			388		
Montant de la TVA collectée			374	15	297
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	6	640
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octes du CGI			397		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

SARL 2R NETTOYAGE

31/12/2024

Détail des Autres Imputations

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : SARL 2R NETTOYAGE		Néant		23*	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				12	

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :			
dont apprentis		376	
dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		115	
Subventions d'exploitation reçues		143	
		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		116	
		153	
TOTAL 2		144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats			
		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	

IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	
		137	

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			
Période de référence		024	
		026	
		160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Contention financière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 1 4 3 8 4 7 6 3 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2R NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 1 RUE DU MARECHAL DE LATRE

CODE POSTAL 77270 VILLE VILLEPARISIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
	Code postal		Commune			Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
	Code postal		Commune			Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
	Code postal		Commune			Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
	Code postal		Commune			Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	Voie					
	Code postal		Commune			Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	Voie					
	Code postal		Commune			Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-C 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 1 4 3 8 4 7 6 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2R NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 1 RUE DU MARECHAL DE LATRE

CODE POSTAL 77270 VILLE VILLEPARISIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.